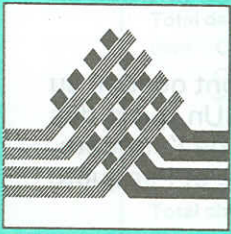


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et Politiques d'emploi

Numéro 163 — AVRIL 1990

En 1989, six mois après la fin d'un TUC : des emplois plus nombreux, mais la précarité persiste.

Une enquête postale a été effectuée en juillet 1989 auprès d'un échantillon représentatif de jeunes, sortis d'un stage TUC en décembre 1988. 2 200 d'entre eux ont pu être contactés et ont répondu à l'enquête. Celle-ci se propose d'apprécier la situation du jeune au regard de l'emploi six mois après la fin du stage et de déterminer les facteurs qui influent sur l'insertion. Faisant suite à une enquête similaire menée en décembre 1986 (1), l'enquête permet de comparer les stagiaires TUC de 1988 à leurs prédécesseurs de 1986. Elle apporte par ailleurs des éléments qualitatifs sur le déroulement du stage, notamment selon les types d'organismes.

Entre 1986 et 1988, la population des stagiaires s'est féminisée et rajeunie : la part des femmes est passée de 56 % à 63 %; la part des plus jeunes — moins de 19 ans — de 26 % à 35 %. La mesure s'est aussi recentrée sur les publics les plus en difficulté : de ce fait, le niveau de formation des jeunes a baissé (près de 40 % n'ont pas atteint le niveau du CAP contre 34 % en 1986). Le meilleur niveau des filles dans le dispositif témoigne de leurs plus grandes difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. Les filles accueillies en TUC sont deux fois plus nombreuses que les garçons à avoir atteint ou dépassé le niveau du BAC.

A la date de l'enquête, la situation des tucistes au regard de l'emploi est nettement plus favorable en 1988 qu'elle ne l'était en 1986. L'amélioration est d'autant plus significative que le niveau de formation à l'entrée a baissé. Les situations d'activité sont plus fréquentes (+ 7 points), tandis que les situations de chômage diminuent dans une proportion encore plus forte (— 14 points).

(1) — « Le stage TUC, parenthèse ou facteur d'insertion », par A. Ramaré, Bilan de l'Emploi 1987, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

Il faut cependant souligner que cette amélioration passe presque exclusivement par la croissance de l'emploi temporaire et principalement des contrats à durée déterminée; c'est, en particulier la conséquence de la reprise de 1988 marquée par la croissance des emplois atypiques. Les sorties de l'emploi sont aussi plus fréquentes (croissance de 7 points); elles sont dues surtout à des reprises d'études ou à des entrées en formation (tableau 1).

Second indicateur d'une insertion moins difficile : 72 % des jeunes ont occupé au moins un emploi depuis la fin du stage de 1988, contre 63 % en 1986. Un quart des jeunes ont donc perdu l'emploi qu'ils ont occupé après un TUC à la date de l'enquête, proportion similaire à celle de 1986. La perte d'emploi entre la fin du stage et l'enquête est surtout due à des fins de contrats et de missions d'intérim.

Le facteur principal de cette amélioration est très certainement la conjoncture économique plus favorable. Par ailleurs, les entrées en TUC étant moins nombreuses, la concurrence est moins vive entre les jeunes à l'issue du stage. Par contre, le recentrage du public sur des niveaux de formation plus bas aurait dû logiquement conduire à une dégradation de l'insertion. La féminisation croissante de ce public corrige en partie cet effet négatif : les taux d'insertion sont en effet habituellement plus élevés pour les jeunes femmes.

LES DIFFÉRENTES VAGUES DE SORTIES DU SYSTÈME SCOLAIRE A TRAVERS L'ENQUÊTE

Quatre enquêtés sur cinq sont sortis du système scolaire depuis moins de trois ans et demi. Plus la date de sortie du système scolaire est récente et meilleur est le niveau des stagiaires.

Les sortants de 1988 présentent un profil très différent des autres : près des trois quarts des jeunes tucistes sortis du système scolaire en 1988 ont atteint ou dépassé le niveau du CAP contre trois cinquièmes de l'ensemble des tucistes interrogés, résultat d'un écrémage pour les stagiaires sortis du système scolaire depuis plus de quatre ans, de la prolongation de la scolarité sous la pression du chômage. Les stagiaires sortis entre 1985 et 1987, qui représentent 64 % des jeunes tucistes « tirent » la moyenne vers le bas. Pour l'ensemble des enquêtés, la structure des niveaux de formation est semblable à celle des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

En pourcentage

Niveau de formation	Année de sortie du système scolaire			Ensemble des enquêtés	Demandeurs d'emploi
	1988	1985-87	Autres		
VI et Vbis	28	42	54	40	41
V	52	45	39	46	47
IV	12	9	6	9	8
III, II ou I	8	4	1	5	4
Total	100	100	100	100	100
Poids des cohortes	17	64	19	100	

(1) — Il s'agit ici des DEFM de moins de 25 ans du deuxième trimestre 1989.

Tableau 1
De meilleures conditions d'insertion à l'issue du stage

En pourcentage

La situation à la date de l'enquête	1986	1988
Total des situations d'emploi ou d'activité professionnelle	40	47
dont : CDI (1)	32	29
CDD (2)	45	49
TUC	16	14
SIVP	7	8
	(100)	(100)
Total chômage	48	34
Sorties de l'emploi	12	19
TOTAL	100	100

(1) CDI : contrats à durée indéterminée + contrats d'apprentissage + contrats d'adaptation (CDI).
(2) CDD : contrats à durée déterminée + contrats d'adaptation (CDD) + contrats de qualification.

**Le niveau de formation et la catégorie d'organisme
sont les facteurs discriminants de l'insertion**

L'incidence du niveau de formation.

En 1988 comme deux ans plus tôt, le niveau de formation influe positivement le fait d'avoir occupé au moins un emploi (tableau 2). Cependant, par rapport à 1986, une proportion beaucoup plus importante de jeunes n'ayant pas atteint le niveau du CAP ont occupé au moins un emploi dans les six mois ayant suivi la fin de leur stage : 70% contre 55% en 1986. L'amélioration de 1988 a porté sur cette couche de jeunes : ils ont plus souvent connu un passage par une situation d'emploi, même si ce sont eux qui l'ont perdu le plus souvent. Ils représentent en effet 38% des jeunes ayant occupé au moins un emploi depuis la fin du stage, mais 45% de ceux qui l'ont perdu au moment de l'enquête (tableau 3).

La stabilité des situations d'emploi est très liée au niveau de formation des jeunes. Ainsi, les jeunes en emploi à la date de l'enquête sont en moyenne mieux formés que les jeunes n'ayant occupé aucun emploi et que les jeunes ayant perdu ou quitté leur emploi dans le laps de temps qui sépare la fin du stage et l'enquête. Ces deux derniers groupes ne présentent d'ailleurs pas de différence significative quant à leur niveau de formation.

Tableau 2
A — Proportion de jeunes
ayant occupé au moins un emploi
depuis la fin du stage,
selon le niveau de formation
En pourcentage

	1986	1988
VI et Vbis	55	70
V	67	73
≥IV	64	79
Ensemble	63	72

B — Proportion de jeunes de chaque niveau ayant occupé
En pourcentage

	Niveau de formation					
	VI	Vbis	V	IV	III, II ou I	Ens.
— au moins un emploi	71	69	73	79	82	72
— un emploi à la date de l'enquête	37	44	49	56	67	47
dont : un contrat à durée indéterminée	13	24	32	37	32	29

Tableau 3
L'incidence du niveau de formation en 1988
En pourcentage

	VI et Vbis	V	≥IV	Total
Jeunes en emploi à la date de l'enquête (1)	34	47	19	100
Jeunes ayant occupé au moins un emploi et l'ayant quitté ou perdu (2)	45	42	13	100
Jeunes ayant occupé au moins un emploi (3) = (2) + (1)	38	46	16	100
Jeunes n'ayant occupé aucun emploi (4)	43	46	11	100
Population de référence (5)	40	46	14	100

Le rôle des organismes d'accueil.

Comme en 1986, l'insertion des stagiaires accueillis par les établissements publics et les associations est meilleure que celle des jeunes accueillis par les collectivités territoriales, même si l'ensemble des stagiaires bénéficient de l'amélioration de la conjoncture déjà évoquée (tableau 4). Ces résultats sont évidemment à rapprocher des types de publics accueillis dans les différents organismes et donc des pratiques de sélectivité que ceux-ci imposent à l'entrée du dispositif.

Tableau 4
L'insertion dans l'emploi selon l'organisme d'accueil
Jeunes ayant occupé au moins un emploi après le stage selon l'organisme
En pourcentage

	1986	1988
Établissements publics	62 à 67 (1)	74
Associations	62	74
Collectivités territoriales	60	70
Ensemble	63	72

(1) — Selon le statut de l'établissement.

En 1988, 37% des emplois occupés ensuite par les jeunes ayant effectué un TUC ont été proposés par le même type d'organismes, que ceux habilités à accueillir des TUC (tableau 5). Cette situation est proche de celle de 1986. Parmi ces 37%, 14% des situations d'emplois correspondent à des renouvellement de TUC et 23% constituent des emplois autres que des stages TUC.

Tableau 5
Les organismes d'accueil et l'emploi à l'issue du stage

Place des organismes d'accueil dans le premier emploi après le stage (1986), dans l'emploi à la date de l'enquête (1988).		1986	1988
		• Total champ TUC	34
	• dont : même organisme	22	23
	autre organisme	12	14
	• Autre employeur	66	63
	Total	100	100

En 1988, ce sont les stagiaires accueillis par les associations qui occupent le plus souvent (41%) des emplois dans le champ des « organismes TUC » en comparaison des établissements publics (37%) et des collectivités territoriales (34%) (tableau 6).

Tableau 6

	Organisme du stage		Organisme du champ TUC (hors organisme du stage)		Total organisme du champ		Autres	Total	
	1986	1988	1986	1988	1986	1988			
Associations	24	39	16	44	41	40	59	35	100
Collectivités territoriales	23	30	11	25	34	28	66	32	100
Établissements publics	23	31	14	31	37	32	63	33	100
Total	23	100	14	100	37 (1)	100	63	100	100

(1) — Dont 14% effectuant un deuxième stage TUC.

LE DÉROULEMENT DU STAGE SELON LES ORGANISMES

Les stagiaires accueillis par des associations sont moins nombreux à avoir suivi leur stage jusqu'au terme prévu que ceux accueillis par les établissements publics ou les collectivités territoriales. Dans plus d'un cas sur cinq ils l'ont interrompu pour suivre une formation. Quant aux 2/5 de stagiaires des établissements publics qui ont quitté leur stage, c'était dans 50% des cas parce qu'ils avaient trouvé un emploi.

Une formation rarement pratiquée au cours du temps libre.

13% des stagiaires ont suivi une formation durant leur stage : 46% de ces stagiaires ont trouvé cette formation par leurs propres moyens. Dans les autres cas (54%) l'organisme d'accueil était impliqué directement ou indirectement. Toutefois, seuls 27% des jeunes ayant suivi une formation, ont vu cette formation organisée et dispensée par l'organisme d'accueil.

Suivi du stage jusqu'à la date prévue :		Association	Collectivité territoriale	Établissement public	Total
Oui		58	63	61	61
Non		42	37	39	30
Raisons de l'abandon	Emploi	46	44	49	46
	Formation	22	11	13	16
	Le stage ne convenait pas	14	10	7	10
	Service national	1	12	7	7
	Autres raisons	17	23	24	21
	Ensemble	100	100	100	100

Du stage « parenthèse » au stage « insérant ».

Une enquête de 1988 du Service des Études et de la Statistique auprès d'une trentaine d'organismes a permis de repérer plusieurs cas typiques d'utilisation du dispositif TUC par les organismes.

Dans un premier type de stage, les travaux confiés aux jeunes sont souvent des travaux d'entretien courants assez peu gratifiants. Le bénéfice de tels stages revient essentiellement à l'organisateur qui accroît ses capacités d'intervention dans certains secteurs (nettoyage, défrichage, entretien de bâtiment). Pour les tucistes, le stage apporte une familiarisation avec le milieu salarié, ses rythmes et ses contraintes. Cette catégorie de stages est typique des petites communes; les tucistes leur permettent de faire face à un certain nombre de besoins courants.

Ce type de stage se caractérise également par une absence totale de sélection au moment du recrutement et accueille par conséquent des tucistes de niveau de formation plus faible que la moyenne.

Dans un deuxième type de stage, les tucistes représentent une main-d'œuvre de substitution. Les établissements publics : établissements d'enseignement ou hôpitaux, illustrent cette catégorie de stages. Cependant les premiers sélectionnent les candidats par le niveau de formation tandis que les seconds les sélectionnent par la motivation. Dans les établissements d'enseignement, confrontés à des difficultés chroniques de gestion, le jeune représente un appoint non négligeable. Dans les hôpitaux l'« effet substitution » des TUC est important; on note une tendance à utiliser le stagiaire comme un salarié à « statut ». Ces stages permettent bien sûr, de satisfaire des besoins insuffisamment pourvus (renforcement de la fonction accueil dans certains hôpitaux par exemple). En contrepartie, des possibilités d'embauche existent à l'issue du stage.

Enfin, dans un troisième type d'organismes, les stages sont préparés en concertation avec les salariés qui font office de tuteurs; ils concernent plutôt des tâches nouvelles et sont souvent proposés par des grandes communes. En outre, par l'intermédiaire du personnel bénévole, les possibilités de formation sont importantes. L'insertion des stagiaires s'y passe naturellement dans de meilleures conditions qu'ailleurs. Toutefois, ce type de formule exige un encadrement plus poussé et plus motivé qui a pu au bout d'un certain temps inciter les organismes à se désengager du dispositif.